

# L'ÉCONOME PAROISSIAL

- Son rôle :
  - Membre actif de la vie pastorale de la paroisse
  - Travaille en étroite collaboration avec le curé et l'équipe paroissiale
  - Soutient les choix pastoraux, contribue et veille à dégager les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre
  - Invité régulier de CPP
  - Assiste le curé dans l'animation du CPAE
  - Aide la communauté et les responsables :
    - A bien se situer dans l'usage des biens matériels et des finances pour la vie paroissiale et la solidarité diocésaine
    - A participer à la collecte des ressources nécessaires à la mission de l'Eglise
    - A assurer une gestion des ressources et des dépenses de la paroisse qui tienne compte des valeurs évangéliques
    - A gérer les biens de l'Eglise pour le bon déroulement des activités pastorales
    - A communiquer régulièrement en toute clarté sur les finances de l'Eglise
  - Assure le lien entre la paroisse et le diocèse
  - Est garant de l'application des normes établies dans le diocèse
  
- Son profil :
  - La tâche est importante et déterminante, il faut donc quelqu'un de disponible (de type jeune retraité ou non actif)
  - Qu'il ne soit pas en opposition avec les valeurs de l'Eglise
  - Qu'il ait une vision paroissiale de la tâche et non uniquement d'un clocher
  - Qu'il adhère à l'esprit diocésain
  - Qu'il sache s'entourer et travailler en équipe
    - Avec un adjoint
    - Avec un comptable
    - Avec un responsable immobilier
  - Qu'il ait la confiance de son curé et inversement.